



**NATIONS
UNIES**

UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/3



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
8 décembre 2022

Français
Original : anglais

**Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé
d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface
science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits
chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution
Première session**

Nairobi, 6 octobre 2022, et Bangkok, 30 janvier–3 février 2023*

Rapport de la première partie de la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution

I. Ouverture de la session

1. Le 2 mars 2022, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dans sa résolution 5/8, a décidé qu'il faudrait créer un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution. L'Assemblée a, par ailleurs, décidé de convoquer, sous réserve de la disponibilité des ressources, un groupe de travail spécial à composition non limitée qui commencerait ses travaux en 2022, dans l'objectif de les achever d'ici la fin de 2024. Dans cette perspective, la première partie de la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution s'est tenue le jeudi 6 octobre 2022 au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi. La réunion a été organisée sous une forme hybride, certains participants y ayant pris part en ligne.
2. La session a été ouverte à 10 h 15 par Mme Sheila Aggarwal-Khan, Directrice de la Division de l'économie du PNUE.
3. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Aggarwal-Khan au nom de Mme Inger Andersen, Directrice exécutive du PNUE, et par Mme Maria Neira, Directrice du Département Environnement, changements climatiques et santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), au nom de M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS.

* La première session du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution se tient en deux parties. La première partie de la session a eu lieu à Nairobi le 6 octobre 2022 et la seconde partie, c'est-à-dire la reprise de la première session, se tiendra en personne à Bangkok du 30 janvier au 3 février 2023.

4. Dans son allocution de bienvenue aux représentants, Mme Aggarwal-Khan a déclaré que la session marquait le commencement d'une démarche ambitieuse par laquelle le groupe de travail spécial à composition non limitée s'emploierait, pendant les deux années suivantes, à mettre en place un processus solide de production, partage et utilisation de données scientifiques qui aiderait à mieux comprendre l'incidence des produits chimiques et des déchets sur la santé des humains et de la planète. Conjointement au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le nouveau groupe d'experts participerait à la lutte contre la crise mondiale de la pollution tout en contribuant à remédier aux crises liées aux changements climatiques et à l'appauvrissement de la biodiversité, afin de préserver la planète pour les générations futures. Il est notamment ressorti de l'expérience du GIEC et de l'IPBES qu'il convenait de mobiliser tout l'éventail des connaissances disponibles dans les disciplines sociales, économiques et scientifiques traditionnelles, y compris les savoirs locaux et autochtones. Les travaux du nouveau groupe d'experts allaient devoir prendre en compte les répercussions disproportionnées des crises mondiales susmentionnées sur les groupes vulnérables ainsi que leur incidence selon le genre. Il importait également que le caractère interdisciplinaire de la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement reste le moteur de ce processus : la collaboration de tous les secteurs réunis (pouvoirs publics, industrie, milieu universitaire, société civile et organismes techniques) pourrait ainsi permettre au groupe de travail spécial à composition non limitée de créer un groupe d'experts de pointe, qui laisserait aux générations futures une planète plus propre, plus sûre et moins polluée.

5. Dans son allocution, Mme Neira a fait observer que les risques évitables pour la santé liés à l'environnement étaient chaque année à l'origine du décès de 14 millions de personnes et qu'un quart de la charge mondiale de morbidité, dont plus de 60 % des maladies non transmissibles, leur était imputable. Les risques sanitaires étaient certes considérés comme une préoccupation majeure dans la plupart des accords et processus internationaux relatifs à l'environnement, mais il fallait des mesures supplémentaires pour y remédier efficacement. Principale autorité normative internationale chargée de promouvoir et protéger la santé, l'OMS avait accueilli avec satisfaction le lancement du processus de création du nouveau groupe d'experts sur l'interface science-politiques car la protection des personnes contre les environnements malsains revêtait une priorité absolue. Elle avait récemment mis à jour son Recueil de lignes directrices de l'OMS et d'autres institutions des Nations Unies sur la santé et l'environnement et les participants à la réunion étaient invités à le consulter. Selon l'OMS, il importait de mieux diffuser les informations relatives à la rentabilité des interventions, de stimuler la recherche innovante, notamment au niveau des opérations et des politiques et de procéder à des études scientifiques stratégiques sur des sujets méconnus. Il ne suffisait pas de reconnaître que les effets des produits chimiques, déchets et polluants sur la santé étaient étayés par la science, mais il fallait de surcroît adopter une démarche collaborative et transversale pour apporter les plus grands bienfaits à l'environnement et à la santé et éviter les effets pervers involontaires. Le renforcement de l'interface science-politiques favoriserait la prise de mesures préventives indispensables pour protéger la santé humaine et l'environnement.

II. Élection du Bureau

6. Présentant ce point de l'ordre du jour, Mme Aggarwal-Khan a annoncé les personnes qui avaient été nommées membres du Bureau du groupe de travail spécial à composition non limitée : M. Cyrus Mageria (Kenya) et M. Oumar Diaouré Cisse (Mali) pour les États d'Afrique ; Mme Saqlain Syedah (Pakistan) et Mme Salma Qadoori Jabir (Iraq) pour les États d'Asie et du Pacifique ; M. Linroy Christian (Antigua-et-Barbuda) et Mme Valentina Sierra (Uruguay) pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes ; Mme Gudi Alkemade (Pays-Bas) et M. Michel Tschirren (Suisse) pour les États d'Europe occidentale et autres États. En outre, quatre candidatures avaient été proposées pour représenter le groupe des États d'Europe orientale, mais le groupe n'en avait retenu aucune. Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de sièges à pourvoir, il avait été décidé de reporter l'élection des membres du Bureau issus de ce groupe à la reprise de la première session en 2023.

7. Plusieurs représentants, dont deux qui s'exprimaient au nom de groupes de pays, ont appuyé la candidature de Mme Alkemade à la présidence du groupe de travail spécial à composition non limitée, mais un autre représentant a fait objection à son élection et à la présidence du groupe et en tant que membre du Bureau, ce que plusieurs représentants ont déploré. L'un deux, qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, a fait observer que c'était la première fois qu'un État Membre s'opposait à une nomination au sein du Bureau alors que celle-ci était soutenue par un groupe régional et que ce fait sans précédent pouvait compromettre l'esprit de multilatéralisme auquel on devait les progrès accomplis à l'échelle internationale en matière d'environnement. Plusieurs représentants ont fait valoir que cette objection politisait le processus électoral et l'ont qualifiée de précédent fâcheux.

Un représentant a exhorté les participants à rechercher le consensus et à éviter d'avoir recours au scrutin sur ce sujet.

8. Compte tenu de l'objection soulevée et de la nature hybride de la réunion qui compromettait le secret des bulletins de vote pour l'élection du président ou de la présidente, les participants sont convenus de reporter l'élection à la reprise de la première session en 2023.

9. Le groupe de travail spécial a élu le Bureau suivant :

Vice-Présidents : Linroy Christian (Antigua-et-Barbuda)

Salma Qadoori Jabir (Iraq)

Oumar Diaouré Cisse (Mali)

Saqlain Syedah (Pakistan)

Michel Tschirren (Suisse)

Valentina Sierra (Uruguay)

Rapporteur : Cyrus Mageria (Kenya)

Il a été décidé que Mme Syedah présiderait les séances de la session dans l'attente de l'élection d'un(e) président(e) à la reprise de la première session.

III. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

A. Adoption du Règlement intérieur du groupe de travail spécial à composition non limitée

10. Présentant ce sous-point de l'ordre du jour, la Présidente a rappelé que le groupe de travail spécial à composition non limitée avait été créé en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, et que le Règlement intérieur de l'Assemblée, paru sous la cote UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/INF/2, s'appliquait donc, mutatis mutandis, à ses travaux.

11. Plusieurs représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, se sont déclarés en faveur de l'application du Règlement intérieur de l'Assemblée pour l'environnement aux travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée. Un représentant qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays a néanmoins rappelé que le paragraphe 5 de la résolution 5/8 de l'Assemblée disposait que le groupe de travail spécial devait élaborer un règlement intérieur régissant les travaux du groupe d'experts sur l'interface science-politiques. Un autre représentant, tout en renvoyant à l'article 49 du Règlement intérieur de l'Assemblée aux termes duquel les décisions sont prises à la majorité des membres présents et votants, a souligné qu'il convenait néanmoins d'essayer de parvenir au consensus et de ne recourir au vote qu'en dernier recours. Rappelant l'article 70 relatif aux observateurs d'organisations internationales non gouvernementales, il a fait remarquer que le paragraphe 7 de la résolution 5/8 disposait que le groupe de travail devait être ouvert à des représentants d'organisations pertinentes axées sur des domaines autres que l'environnement.

12. En réponse aux observations formulées et à une demande exprimée par le représentant de l'Union européenne concernant le statut d'organisation d'intégration économique régionale de cette dernière, un représentant du secrétariat a confirmé que les sessions du groupe de travail spécial à composition non limitée seraient régies par le Règlement intérieur de l'Assemblée pour l'environnement, sans modification, et que, conformément au paragraphe 7 de la résolution 5/8, l'Union européenne était considérée comme un membre à part entière du groupe de travail, mais sans droit de vote.

13. Le groupe de travail spécial à composition non limitée a adopté le Règlement intérieur paru sous la cote UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/INF/2.

B. Adoption de l'ordre du jour

14. Pour son examen de ce sous-point, le groupe de travail spécial à composition non limitée était saisi de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote UNEP/SPP-CWP/OEWG.1(I)/1 et de l'ordre du jour provisoire annoté paru sous la cote UNEP/SPP-CWP/OEWG.1(I)/1/Add.1.

15. Le groupe de travail spécial à composition non limitée a adopté l'ordre du jour reproduit ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation :
 - a) Adoption du règlement intérieur du groupe de travail spécial à composition non limitée ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour ;
 - c) Questions d'organisation.
4. Déclarations générales.
5. Options concernant le calendrier et l'organisation des travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée.
6. Élaboration de propositions concernant la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la session.
9. Clôture de la session.

C. Questions d'organisation

16. Le groupe de travail spécial à composition non limitée est convenu d'organiser ses travaux comme indiqué dans l'ordre du jour provisoire annoté et dans la note de scénario parue sous la cote UNEP/SPP-CWP/OEWG.1(I)/2.

D. Participation

17. Les représentants des États Membres suivants ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Maroc, Mexique, Monténégro, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen.

18. L'Union européenne était également représentée.

19. L'État de Palestine était représenté en tant qu'observateur.

20. Les représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des secrétariats d'autres organisations intergouvernementales et des secrétariats d'instruments multilatéraux relatifs à l'environnement ci-après étaient présents : Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ; Centre régional de la Convention de Bâle pour la formation et le transfert de technologies pour l'Europe centrale (CRCB Slovaquie) ; Commission économique pour l'Europe ; Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ; Convention de Minamata sur le mercure ; Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ; Programme régional océanique de l'environnement ; PNUE.

21. Les représentants des autres organisations internationales suivantes ont participé à la réunion : Groupe d'étude international du cuivre ; Groupe d'étude international du nickel ; Groupe d'étude international du plomb et du zinc ; Organisation internationale du Travail ; Organisation mondiale de la Santé ; Union européenne.

22. Les représentants des organisations non gouvernementales, de l'industrie, du milieu universitaire et d'autres entités suivants ont participé à la réunion : Africa Climate and Environment Foundation, AKO Foundation, All-China Environment Federation, Amnesty International Kenya, Armenian Women for Health and Healthy Environment, Association des états généraux des étudiants de l'Europe, Association for Promoting Sustainability in Campuses and Communities, Association mondiale des guides et des éclaireuses, Association of Uganda Professional Women in Agriculture and Environment, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Bureau européen de l'environnement, Center for International Environmental Law, Centre de recherches pour le développement international, China Biodiversity Conservation and Green Development Foundation, Comparatively for Tanzania Elites Community Organizers, Conflict and Environment Observatory (CEOBS), Council for International Business des États-Unis, Ecological Restoration, Emirates Environmental Group, Emony Yefwe International, Endocrine Society, Environmental Ambassadors, Environmental and Social Development Organization, European Chemical Industry Council (CEFIC), Fonds pour la réalisation des OMD, Force juvénile pour un avenir rassurant (FOJAR), Global Alliance on Health and Pollution, Global Dairy Platform Inc., Greenpeace International, Groupe d'action sur l'érosion, Groupe ETC, Hamraah Foundation, Hazardous Waste Europe, Health and Environment Justice Support, Institut des stratégies environnementales mondiales, Institut du développement durable et des relations internationales, International and Comparative Law Research Center, International Council of Chemical Associations, International Council on Mining and Metals, International Institute for Sustainable Development, International Movement for Advancement of Education Culture Social and Economic Development, International Pollutants Elimination Network, International Solid Waste Association, Journalists for Human Rights, Juventud Unida en Acción, Major Group for Children and Youth, Marine Ecosystems Protected Area Trust, Mindereroo Foundation, Ocean Foundation, Partnerships for Change, Pesticide Action Network – Afrique, Plant-for-the-Planet Foundation, Pure Earth (anciennement Blacksmith Institute), Race for Water Foundation, Recycling Partnership, Royal Society of Chemistry, Sauvons le climat, Society of Environmental Toxicology and Chemistry, Soroptimist International, Université de Syracuse, Welfare Togo, Women's Environment and Development Organization, Youth for Action.

IV. Déclarations générales

23. Des déclarations générales ont été faites par les représentants des États Membres ci-après, ainsi que par le représentant d'une organisation d'intégration économique régionale : Arabie saoudite, Argentine, Brésil, Canada, Chine, Colombie (au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Indonésie, Japon, Kenya, Malawi, Nigéria, Norvège, Oman, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka et Suisse ; Union européenne.

24. Des déclarations ont également été faites par les représentants des secrétariats des instruments et organismes suivants : Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ; Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ; Convention de Minamata sur le mercure ; Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

25. Ont également fait des déclarations les représentants des entités suivantes : Association mondiale des guides et des éclaireuses ; Center for International Environmental Law ; Conflict and Environment Observatory ; Ecological Restoration ; Global Alliance on Health and Pollution ; Groupe d'étude international du cuivre ; Groupe d'étude international du nickel ; Groupe d'étude international du plomb et du zinc ; Hazardous Waste Europe ; Health and Environment Justice Support ; International Council of Chemical Associations ; International Pollutants Elimination Network ; Pure Earth ; Royal Society of Chemistry ; et Society of Environmental Toxicology and Chemistry.

26. De nombreux représentants ont commencé leur intervention en remerciant le secrétariat pour l'organisation de la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée et certains ont également remercié les donateurs dont les fonds avaient permis la tenue de la réunion, à savoir (par ordre de réception des contributions respectives) les Gouvernements de la Suisse, du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne. Des représentants ont salué la participation de représentants d'autres organisations intergouvernementales, en particulier l'OMS, à la réunion.

27. La résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement et le lancement de sa mise en œuvre ont fait l'objet de maints commentaires favorables. Les orateurs ont été nombreux à déclarer que le nouveau groupe d'experts apporterait un complément important au GIEC et à l'IPBES dans la lutte

contre la triple crise planétaire des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution.

28. Tous les intervenants ont exposé leur vision du nouveau groupe d'experts. Nombre d'entre eux, reprenant les termes de la résolution, l'on décrit comme un organe intergouvernemental indépendant chargé de fournir aux décideurs des avis scientifiques utiles, sans pour autant être prescriptif, dans le but d'éclairer la prise de décision et d'aider les pouvoirs publics à limiter les effets néfastes de la mauvaise gestion des produits chimiques, des déchets et de la pollution. Ils ont également été nombreux à souligner qu'il importait de faire participer un large éventail d'acteurs de différents secteurs et de toutes les régions, ainsi que des personnes autochtones, des femmes et des filles, aux travaux du groupe d'experts. Deux participants qui s'exprimaient au nom d'entités observatrices ont fait valoir que, lors du processus de création du groupe d'experts, il convenait d'avoir conscience qu'il existait un risque que des considérations politiques paralysent l'action. Un observateur a fait remarquer que, à l'heure actuelle, nombre d'acteurs concernés ne participaient pas aux organes des Nations Unies, et que leur participation pourrait être rendue possible par la procédure d'accréditation. Tous les représentants des entités observatrices qui ont pris la parole se sont dits déterminés à soutenir les travaux du groupe d'experts et à y contribuer.

29. Plusieurs représentants ont mis en avant des aspects du travail du groupe d'experts qu'ils jugeaient d'importance, par exemple : recueillir, des informations et analyses scientifiques, en faire la synthèse et les diffuser; faire connaître les meilleurs avis et pratiques disponibles à toute période donnée, par exemple en rendant compte des tendances observées dans la production et l'utilisation de produits chimiques à l'échelle mondiale ; repérer les dangers et risques émergents ; évaluer les différentes mesures possibles et le potentiel d'innovation et de développement technologique ; examiner les vieux problèmes qui pèsent encore sur la vie et l'environnement des populations partout dans le monde. Plusieurs représentants ont accueilli avec satisfaction la perspective d'un consensus scientifique sur des questions de poids concernant les produits chimiques, les déchets et la prévention de la pollution. Un observateur a proposé que, par souci d'efficacité, le groupe d'experts ne se concentre que sur les produits chimiques et les déchets, sachant que les sources de pollutions et les initiatives et politiques y relatives étaient diverses et complexes.

30. Plusieurs représentants ont fait observer qu'il fallait tenir compte des réalités socioéconomiques et chercher un équilibre entre les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable. À cet égard, certains d'entre eux ont demandé qu'on s'attache tout particulièrement à aider les pays en développement à surmonter leur manque de capacités techniques et technologiques, qui nuisait à la bonne gestion des produits chimiques et des déchets.

31. Des représentants ont dit attendre du groupe d'experts qu'il remplisse aussi d'autres fonctions, notamment : aider les pays à mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres instruments internationaux ; faciliter l'échange d'informations ; participer aux travaux du Comité intergouvernemental de négociation chargé élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin ; promouvoir la recherche sur la charge sanitaire et écologique due à la pollution générée par les conflits ; tenir compte de la pollution de l'air dans son cahier des charges ; prendre en compte l'impact des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie afin de pouvoir faire face aux problèmes imprévus.

32. Certains représentants ont également recensé des éléments qu'ils jugeaient importants pour que le groupe d'experts puisse s'acquitter de son mandat, notamment : des fonctions et objectifs clairement définis permettant l'élaboration de programmes de travail axés sur des priorités essentielles ; des critères transparents pour la définition des priorités fixées dans ses programmes et de son règlement intérieur ; une représentation équilibrée des milieux scientifique et universitaire des pays du Sud dans le cadre de la formulation théorique des priorités nouvelles ; des dispositions permettant aux organisations non gouvernementales observatrices de faire des exposés, conformément à l'article 70 du Règlement intérieur de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ; une politique solide en matière de conflits d'intérêts, pour garantir l'intégrité de la science ; une procédure fiable de recueil et d'analyse des demandes et propositions ; des voies de communication efficaces garantissant la diffusion des données auprès d'un public aussi large que possible.

33. De nombreux représentants ont mis en exergue l'impératif d'efficacité. Il fallait que le groupe d'experts évite tout double emploi dans ses fonctions et l'usage de ses ressources, en faisant fond sur les travaux déjà effectués dans le cadre des accords multilatéraux pertinents et autres instruments internationaux ainsi que par des entités intergouvernementales ayant des activités scientifiques concernant la gestion des produits chimiques et des déchets, et qu'il collabore avec les structures existantes.

34. La question du financement du groupe d'experts a été soulevée par plusieurs représentants, qui ont préconisé un financement prévisible et d'un niveau suffisant, assuré principalement par des pays développés, de manière à garantir le bon fonctionnement du groupe d'experts. Plusieurs représentants ont demandé un financement adapté pour permettre aux délégations de pays en développement de prendre part aux sessions du groupe de travail spécial à composition non limitée tenues en présentiel, et garantir ainsi une participation équilibrée de toutes les régions aux travaux du groupe.

35. Concernant l'organisation des travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée, de nombreux représentants se sont prononcés en faveur de la proposition d'organiser deux sessions supplémentaires, en plus de la reprise de la première session, pour permettre au groupe de mener à bien ses travaux d'ici 2024, comme prévu dans la résolution 5/8. Un représentant a proposé la tenue d'au moins une session additionnelle. Plusieurs ont déploré que le groupe ne soit pas encore parvenu à élire tous les membres de son Bureau ni sa présidence, en raison de l'objection soulevée par l'un des États Membres, ce qui allait entraver la mise en place du nouveau groupe d'experts.

36. Concernant les propositions à formuler par le groupe de travail spécial à composition non limitée, la plupart des intervenants se sont déclarés favorables au regroupement des questions énoncées au paragraphe 5 de la résolution 5/8, comme proposé dans la note de scénario de la session. Néanmoins, un représentant qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays a préconisé certains ajustements dans ce contexte, notamment de n'envisager le nom du groupe d'experts qu'une fois que ses attributions, ses fonctions, sa structure institutionnelle et sa gouvernance auraient été arrêtées. Un autre a proposé l'ajout d'un cinquième domaine thématique, à savoir une procédure d'examen et d'adoption des rapports et des évaluations établis par le groupe d'experts, qui, selon lui, serait essentielle pour assurer la crédibilité des produits du groupe à l'échelle mondiale. Plusieurs intervenants ont fait valoir que le GIEC et l'IPBES offraient déjà des modèles sur lesquels le groupe de travail spécial à composition non limitée pourrait s'appuyer pour formuler ses propositions.

37. Concernant les préparatifs de la reprise de la première session, certains représentants se sont dits en faveur de la tenue de réunions de consultation intersessions, une représentante qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays a déclaré ne pas en voir la nécessité. Plusieurs représentants, dont la représentante qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont proposé que le secrétariat donne des informations sur les caractéristiques potentielles du nouveau groupe d'experts et de ses travaux, de manière à faciliter les discussions à la reprise de la première session. Plusieurs représentants, dont la représentante qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont soutenu la proposition de recueillir les avis des parties prenantes sur le cahier des charges du nouveau groupe d'experts au moyen d'une enquête en ligne. Cependant, la représentante a déclaré qu'une enquête ne suffirait pas à cerner les défauts de connaissance, et que le secrétariat devrait fournir un complément d'information sur les attributions éventuelles du groupe d'experts et sur la participation des acteurs, organismes, instruments et processus concernés qui serait requise pour garantir l'efficacité et éviter les doubles emplois. Elle a mis en garde contre la redondance des activités menées au titre du cadre de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, le futur instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, et d'autres processus pertinents, et a demandé au secrétariat d'en tenir compte lors de l'élaboration des documents destinés à la reprise de la première session.

38. Le représentant de la France a annoncé que son gouvernement verserait en 2022 une contribution de 150 000 euros pour soutenir les activités du groupe de travail spécial à composition non limitée. Il a exhorté ceux en mesure de le faire à apporter leur soutien financier.

39. De nombreux représentants ont réaffirmé la volonté de leur gouvernement de participer pleinement et de manière productive au processus de création du nouveau groupe d'experts.

V. Options concernant le calendrier et l'organisation des travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée

40. Présentant ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat a donné un aperçu du projet de calendrier pour les travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée, en soulignant qu'il convenait de préserver la nature collaborative, consultative et inclusive des travaux. Des consultations avec des groupes régionaux, des grands groupes et des parties prenantes de premier plan seraient tenues, dans la mesure du possible, en marge des réunions déjà prévues d'autres organismes concernés. Les sessions suivantes proposées seraient tenues tous les huit à 10 mois pour permettre l'élaboration de documents de fond de haute qualité et leur traduction dans les six langues officielles de l'ONU. La reprise de la première session aurait lieu du 30 janvier au 3 février 2023 à Bangkok et la deuxième session se tiendrait probablement en octobre 2023 et la troisième au cours du

deuxième semestre 2024. La réunion intergouvernementale d'examen des propositions du groupe de travail spécial à composition non limitée, lors de laquelle serait créé le groupe d'experts, pourrait donc être organisée environ cinq mois après la troisième session, à la toute fin de 2024 ou au tout début de 2025, compte tenu du souhait formulé par l'Assemblée pour l'environnement dans sa résolution 5/8 que le groupe de travail spécial à composition non limitée achève ses travaux avant la fin de 2024.

41. Pour ce qui était des ressources, le représentant du secrétariat a fait remarquer que la tenue de grandes réunions en présentiel était coûteuse (jusqu'à 1,5 million de dollars) et que les ressources disponibles étaient suffisantes pour la reprise de la première session mais pas pour la deuxième ni la troisième. Il fallait par conséquent que les États Membres envisagent de fournir un complément de financement s'ils étaient en mesure de le faire. Le secrétariat avait également prévu de poursuivre sa série de webinaires sur le sujet, moyen efficace et rentable d'atteindre un large éventail de parties prenantes. Le deuxième webinaire, organisé le 5 octobre 2022, avait connu un franc succès et permis aux représentants des entités correspondantes, à savoir le GIEC, l'IPBES, International Resource Panel, le secrétariat du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et l'OMS, de partager expérience et enseignements retenus. Le secrétariat entendait également mener une série d'enquêtes, la première devant appuyer les travaux préparatoires en aidant à définir les attributions, les fonctions et le règlement intérieur du groupe d'experts et à garantir la participation des parties prenantes.

42. Au cours du débat qui a suivi, un grand nombre de représentants, dont une représentante qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, s'est exprimé en faveur de la tenue de trois sessions en présentiel conformément au calendrier présenté par le secrétariat. Un représentant a déclaré que l'expérience préalable montrait qu'une session supplémentaire serait nécessaire pour que le groupe de travail puisse remplir son mandat. Concernant le calendrier, une représentante s'est dite préoccupée par la proposition de tenir la deuxième session en octobre 2023, étant donné que d'autres réunions portant sur le même sujet étaient déjà prévues le même mois. Un représentant a déclaré qu'il convenait d'organiser la réunion intergouvernementale avant la fin 2024, conformément à l'échéance visée dans la résolution 5/8.

43. Plusieurs représentants ont déclaré que les structures du GIEC et de l'IPBES devraient servir de modèles à celle du nouveau groupe d'experts.

44. S'agissant de l'organisation des futurs travaux, une représentante qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays a déclaré qu'il n'était pas nécessaire d'organiser des activités intersessions ou des réunions des groupes régionaux en amont de la reprise de la première session du groupe de travail spécial à composition non limitée. Elle a insisté sur la nécessité d'éviter les doubles emplois entre les différents organes. Pour répondre à un représentant qui avait demandé au secrétariat de dresser, pour la reprise de la première session, une liste exhaustive des questions particulières éventuelles et des activités déjà menées par d'autres organes sur les produits chimiques, les déchets et la lutte contre la pollution, le représentant du secrétariat a fait savoir que le recensement demandé était en cours et que les participants seraient sollicités pour y contribuer. Concernant la documentation, une représentante qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays a déclaré qu'il conviendrait de produire un solide corpus de documents pour la reprise de la première session et une autre a insisté sur l'importance de mettre les documents à la disposition des participants le plus tôt possible. Une représentante a demandé si les délais seraient suffisants pour incorporer aux documents de session les résultats de la session en cours et les conclusions de l'enquête proposée. Une autre représentante a préconisé de réaliser l'enquête après la publication des documents de la session, et un représentant a recommandé, afin d'éviter toute confusion, que l'enquête ne porte que sur le cahier des charges du groupe d'experts.

45. Le représentant du secrétariat a déclaré que le processus de production des documents avait déjà commencé et qu'il était convaincu que les cibles pourraient être atteintes, même si le calendrier était serré, en particulier parce que les principaux documents seraient complétés par divers documents d'information qui pourraient être finalisés un peu plus tard car il ne serait pas nécessaire de les soumettre aux services d'édition ni de les produire dans d'autres langues que l'anglais.

46. Plusieurs représentants, dont une représentante qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont remercié les États Membres qui avaient contribué au financement de la première session, et ont exhorté les États Membres et les autres parties prenantes en mesure de le faire à envisager de financer un processus qui profiterait à tous. Une représentante a demandé à toute partie prenante dont le secteur pourrait apporter un appui au groupe d'experts sous la forme de ressources ou de compétences de faire part de cette possibilité, en exposant tout risque de conflit d'intérêts.

47. Plusieurs représentants ont fait observer que le coût des services de conférence fournis par le secrétariat était élevé. Plusieurs autres ont insisté sur les avantages environnementaux, sanitaires et budgétaires que présentait la tenue de réunions, y compris de consultations régionales, sous une forme hybride car elle permettait une pleine participation interactive en ligne. Le représentant du secrétariat a répondu qu'il n'était malheureusement pas possible de négocier le coût fixe des réunions, et qu'il serait plus onéreux d'organiser des réunions hybrides pleinement interactives pour tous, en raison des exigences techniques. La reprise de la première session serait certes diffusée en continu, mais elle ne serait pas pleinement interactive pour les participants en ligne.

VI. Élaboration de propositions concernant la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques

48. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Présidente a invité les participants à envisager les moyens de regrouper les questions énoncées au paragraphe 5 de la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement en vue de faciliter les discussions relatives à l'organisation des travaux et à l'éventuel cahier des charges du groupe d'experts sur l'interface science-politiques. Elle a rappelé que l'examen de la question du cahier des charges serait éclairé par les résultats de l'enquête intersessions conduite auprès des États Membres. Les participants ont été invités à recommander d'autres travaux à faire exécuter par le secrétariat ou le Bureau avant la reprise de la première session. Ainsi, ces travaux pourraient comprendre des consultations régionales, des webinaires ou des consultations spécifiques, éventuellement en marge d'autres réunions pertinentes.

49. Le représentant du secrétariat a présenté le projet de liste de documents de travail pour la reprise de la première session, qui comportait différentes options pour : le nom et le cahier des charges du groupe d'experts ; ses principales fonctions, ses principes de fonctionnement et sa structure institutionnelle ; les règles, politiques et procédures régissant son mandat ainsi que son programme de travail et son budget. Il a fait remarquer que tous les sujets à aborder étaient intercorrélés. En raison des délais serrés du calendrier d'ensemble et des divergences d'opinion exprimées initialement concernant le groupe d'experts, il serait nécessaire de commencer à aborder toutes les questions le plus tôt possible, notamment en définissant les termes « produits chimiques », « déchets » et « pollution » dans le contexte du groupe d'experts et en dressant la liste des structures déjà en place en lien avec les produits chimiques, les déchets et la pollution afin d'aider à décider des principales fonctions et du cahier des charges du groupe d'experts.

50. Le représentant du secrétariat a fait observer que la proposition d'utiliser comme modèles, en tout ou partie, les règlements intérieurs de groupes d'experts déjà établis pour élaborer celui du nouveau groupe d'experts avait reçu un accueil favorable, et que les enseignements retenus par ces groupes d'experts seraient soumis à la considération du groupe de travail spécial à composition non limitée. En outre, il faudrait définir la notion de « tour d'horizon prospectif », question qui n'avait pas été abordée jusque-là par les groupes d'experts existants, l'expérience du PNUE en matière de tour d'horizon prospectif dans d'autres contextes pouvant servir de base à cet exercice.

51. Le calendrier de travail et le budget du groupe de travail spécial à composition non limitée avaient pour objectifs principaux de permettre la tenue des trois sessions prévues et de toute consultation régionale requise, ainsi que l'établissement d'un secrétariat permanent qui garantirait la viabilité future du processus, notamment la production de documents de haute qualité.

52. Lors de la discussion qui a suivi, concernant le regroupement des questions, plusieurs représentants, dont l'une s'exprimait au nom d'un groupe de pays, tout en se déclarant d'accord d'une manière générale avec le regroupement proposé, ont déclaré qu'il existait certains chevauchements auxquels le secrétariat pourrait remédier, et qu'il conviendrait d'adopter une démarche progressive pour les discussions, en définissant d'abord le cahier des charges puis les fonctions du groupe d'experts, avant de se pencher sur sa structure institutionnelle et son règlement intérieur. Un représentant a fait valoir qu'il importait de commencer par examiner le programme de travail et le budget du groupe d'experts. Plusieurs représentants, dont une représentante qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont estimé que le choix du nom du groupe d'experts n'était pas une priorité à ce stade.

53. Plusieurs représentants ont insisté sur l'importance du recensement proposé pour dresser la liste des lacunes et éviter tout double emploi, et un représentant a estimé qu'il serait bon de mettre les enseignements retenus par d'autres groupes d'experts à la disposition des participants avant la reprise de la première session. Un autre représentant a déclaré qu'il faudrait que le programme de travail et le budget du groupe d'experts soit examinés par l'assemblée du groupe d'experts une fois qu'il aurait été créé, mais que le groupe de travail spécial à composition non limitée devrait étudier les étapes à suivre pour arrêter le programme de travail et le budget.

54. Le représentant du secrétariat, reconnaissant les avantages d'une démarche progressive et confirmant que la documentation relative au cahier des charges et aux fonctions du groupe d'experts préparée pour la reprise de la première session serait plus étoffée que celle qui porterait sur d'autres sujets, a fait valoir qu'il était opportun de disposer d'une certaine souplesse pour commencer à travailler sur d'autres aspects du processus. Comme le temps disponible était limité et que différentes personnes travailleraient sur différentes questions, on pourrait entamer des travaux préparatoires sur le règlement intérieur, par exemple en déterminant les éléments qui pourraient être définis à partir d'exemples existants et ceux qui nécessiteraient un examen plus poussé. Plusieurs représentants, dont une représentante qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont soutenu qu'une démarche progressive serait plus efficace et plus productive, et un autre a déclaré qu'il importait que le Bureau s'intéresse à la liste de documents proposés par le secrétariat avant d'entreprendre de nouveaux travaux.

55. Quant au cahier des charges, une représentante qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays a déclaré que le groupe d'experts devrait avoir pour objectif de faire la synthèse des informations pertinentes à l'intention des décideurs afin d'aider à déterminer les questions nouvelles et émergentes d'intérêt mondial, comme les connaissances faisant défaut et les perspectives. Il faudrait que le groupe d'experts mène des études sur les produits chimiques, les déchets et la pollution et propose aux décideurs et autres parties prenantes des méthodes de gestion des risques qui leur soient utiles sans pour autant être prescriptives. Il devrait collaborer avec le GIEC et l'IPBES pour trouver des solutions à la triple crise planétaire et mobiliser tous les acteurs et parties prenantes concernés. Un autre représentant a fait valoir qu'il faudrait que le groupe d'experts prenne également en compte les produits scientifiques de spécialistes issus de pays en développement pour répondre aux défis particuliers de ces pays, tout en renforçant sa légitimité et son efficacité. Un troisième a souligné qu'il importait de tenir compte des données scientifiques fournies par différents pays au moment d'envisager des politiques et de créer des groupes subsidiaires pour que le cahier des charges, probablement vaste, du nouveau groupe d'experts puisse être pleinement couvert. Un représentant a déclaré que c'était au groupe d'experts qu'il revenait de décider du sujet des études à mener sur les produits chimiques, les déchets et la pollution, et qu'il convenait donc que le groupe de travail spécial à composition non limitée veille à ce que le cahier des charges reste le plus ouvert possible, tout en proposant une procédure fiable pour établir l'ordre de priorité des travaux du groupe d'experts. Le programme de travail, une fois convenu, permettrait de définir des priorités et de garantir que les activités soient focalisées sur les questions les plus importantes.

56. Un observateur a déclaré que, parce que les enfants et les jeunes subissaient de manière disproportionnée les répercussions de la pollution et des déchets toxiques, il était vital de les faire participer au travers d'initiatives telles que des consultations intersessions, des ateliers spéciaux, la création d'un groupe consultatif de la jeunesse et la participation financée de représentants de la jeunesse aux sessions futures.

VII. Questions diverses

57. Aucune autre question n'a été examinée.

VIII. Adoption du rapport de la session

58. Le groupe de travail spécial à composition non limitée a adopté le rapport de la première partie de sa première session sur la base du projet de rapport paru sous la cote UNEP/SPP-CWP/OEWG.1/(I)/L.1, en partant du principe que la finalisation du rapport serait confiée au Rapporteur en consultation avec le secrétariat.

IX. Clôture de la session

59. Après les échanges de courtoisie d'usage, la session a été levée le jeudi 6 octobre 2022 à 17 h 50.